



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ÉLIGIBLES À L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE GLOBALE MINIMALE, METROPOLE « FORMULAIRE TYPE COPROPRIÉTÉS – FACTURES – 2016 »

CADRE A – Données relatives à la copropriété, au(x) bâtiment(s) et aux travaux À remplir par le syndicat de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires

Adresse de réalisation des travaux :

- Numéro(s) ou nom(s) du (des) bâtiment(s) concerné(s) par le prêt : _____
- N° _____ Voie _____
- Code postal _____ Ville _____

Copropriété :

- Nom de la copropriété : _____
- Nombre de bâtiments ayant fait l'objet de travaux financés par le prêt : _____
- Nature des parties ayant fait l'objet des travaux : parties communes
 parties privatives faisant l'objet de travaux d'intérêt collectif
- Date d'émission du projet de contrat de prêt : __ / __ / ____

Caractéristiques des travaux : Performance globale

Plafond réglementaire du montant de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés

- 1) Nombre de logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt : = _____
- 2) Montant maximal de prêt au vu des caractéristiques des travaux renseignés en € = _____
Ce montant est égal à (30 000 €) x (1).

Montant total des travaux et frais éligibles

- 3) Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique et des travaux induits indissociablement liés figurant dans le cadre B en € TTC = _____
Ce montant total est égal à la somme des coûts totaux correspondants (remplis par l'entreprise) figurant dans le cadre B.
- 4) Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance, maîtrise d'œuvre) en € TTC = _____

Montant total des travaux et frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt

- 5) Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique et des travaux induits indissociablement liés figurant dans le cadre B et revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC ... = _____
Ce montant est égal à la somme des coûts (remplis par le syndicat) revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt figurant dans le cadre B.
- 6) Montant total des frais éligibles revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
- 7) Montant total revenant aux logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt en € TTC = _____
Ce montant est égal à (5) + (6).

Montant de prêt accordé

- 8) Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt : subvention de l'Anah, subvention d'une collectivité, autre = _____
Ce montant peut être déduit ou non du montant à financer.
- 9) Montant de prêt accordé en € = _____

Demande accompagnée :

- d'une synthèse d'étude thermique ;
- de ___ factures pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et travaux induits indissociablement liés distinguant le cas échéant les travaux non éligibles à l'éco-PTZ ;
- de ___ factures pour les frais.

Engagements du syndic représentant le syndicat des copropriétaires

Je soussigné,, agissant le cas échéant au nom de la société,
syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires susmentionné, emprunteur :

certifie sur l'honneur avoir informé l'ensemble des copropriétaires que la souscription de l'éco-prêt à taux zéro n'est possible que par des copropriétaires dont les logements :

- sont utilisés en tant que résidence principale ou destinés à l'être dans un délai de six mois à compter de la date de la déclaration de réalisation des travaux ;
- n'ont pas déjà fait l'objet d'un éco-prêt à taux zéro à titre individuel.

Je certifie sur l'honneur que, à ma connaissance, ces conditions sont respectées en ce qui concerne les copropriétaires participant au prêt ;

certifie sur l'honneur que, en vertu de l'article 26-4 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, le montant de l'emprunt afférant à chacun des copropriétaires est inférieur ou égal à sa quote-part des dépenses éligibles à l'éco-prêt à taux zéro ;

certifie sur l'honneur que

- à ma connaissance, le(s) bâtiment(s) n'a(ont) bénéficié que d'un éco-prêt à taux zéro attribué au syndicat des copropriétaires ;
- les frais mentionnés dans le cadre A respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro en vigueur à la date de l'émission du projet de contrat ;
- les montants des travaux d'amélioration de la performance énergétique, travaux induits et autres frais éligibles attestés par mes soins sont bien la quote-part des seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt.

certifie sur l'honneur que les travaux du présent formulaire ont été effectivement réalisés ;

reconnais avoir été informé des modalités de régularisation dans le cas où le syndicat des copropriétaires aurait bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel il avait droit ;

certifie que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact.

Fait à _____ le _____

Signature ou visa et cachet

Date de remise __ / __ / ____

(cachet de l'établissement)

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés – Factures – 2016 »
À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur qu'elle a pris connaissance de l'étude thermique et que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique pour atteindre la performance indiquée.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié.

<p>Nature de travaux :</p> <p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p>	<p>Nature de travaux :</p> <p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p>
<p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____</p> <p>Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de factures jointes : _____</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>	<p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____</p> <p>Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de factures jointes : _____</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>
<p>Nature de travaux :</p> <p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p> <p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____</p> <p>Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de factures jointes : _____</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>	<p>Nature de travaux :</p> <p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p> <p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° SIRET : _____</p> <p>Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de factures jointes : _____</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>

Adresse de réalisation des travaux :

* Seul le coût total éligible indiqué par l'entreprise fait foi.

**CADRE B – Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire type copropriétés – Factures – 2016 »
À faire remplir aux professionnels par le syndic de copropriété représentant le syndicat des copropriétaires**

À remplir par les entreprises réalisant les travaux.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur qu'elle a pris connaissance de l'étude thermique et que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique pour atteindre la performance indiquée.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié.

<p>Nature de travaux :</p> <p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p> <p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : _____ Nom de l'entreprise : _____ N° SIRET : _____</p> <p>Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de factures jointes : _____</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>	<p>Nature de travaux :</p> <p>A remplir par le syndic Coût total des travaux, incluant les éventuels travaux induits associés, revenant aux seuls logements appartenant à des copropriétaires participant au prêt = _____ € TTC*</p> <p>A remplir par l'entreprise Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC*</p> <p>Nom du signataire : _____ Nom de l'entreprise : _____ N° SIRET : _____</p> <p>Fait à _____ le _____</p> <p>Nombre de factures jointes : _____</p> <p>Signature _____ Tampon _____</p>
---	---

À remplir par le bureau d'étude thermique ayant réalisé le calcul

Zone climatique du bâtiment concerné par le prêt	<input type="checkbox"/> H1A <input type="checkbox"/> H1B <input type="checkbox"/> H1C <input type="checkbox"/> H2A <input type="checkbox"/> H2B <input type="checkbox"/> H2C <input type="checkbox"/> H2D <input type="checkbox"/> H3	Valeur du coefficient a ¹ =
Altitude du bâtiment concerné par le prêt	<input type="checkbox"/> ≤ 400 m <input type="checkbox"/> 400 m < ≤ 800 m <input type="checkbox"/> > 800 m	Valeur du coefficient b ² =
Consommation conventionnelle du bâtiment concerné par le prêt avant les travaux en énergie primaire, calculée avec la méthode TH-C-E ex		C _{initial} = kWh/(m ² .an) d'énergie primaire
Consommation conventionnelle du bâtiment concerné par le prêt en énergie primaire, calculée avec la méthode TH-C-E ex	C = kWh/(m ² .an) d'énergie primaire	≤ 80 (a+b) = Si C _{initial} < 180 (a+b) =
		≤ 150 (a+b) = Si C _{initial} ≥ 180 (a+b) =

Je soussigné(e) : _____ certifie sur l'honneur, exactes les valeurs de consommation conventionnelle d'énergie indiquées ci-dessus, et que les travaux énumérés ci-dessus ont permis d'atteindre la performance indiquée qui respecte les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

Nom de l'entreprise : _____ N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Signature _____ Tampon _____

Adresse de réalisation des travaux :

* Seul le coût total éligible indiqué par l'entreprise fait foi.

¹ La valeur du coefficient a est définie au 2° de l'article 2 de l'arrêté du 29 septembre 2009

² La valeur du coefficient b est définie au 2° de l'article 2 de l'arrêté du 29 septembre 2009